

## **MAIRIE DE VEROSVRES**

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2025**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Céline KUBIACZYK, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Excusée : Danièle DUFOUR.

Secrétaire de Séance : Céline KUBIACZYK.

#### **Ordre du jour :**

- \* Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2025
- \* Vote du Compte Financier Unique
- \* Aménagement de la salle polyvalente : Point sur les travaux
- \* Point sur la MAM
- \* Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
- \* Tarif de location du studio n° 1
- \* Affaires diverses

L'an deux mille vingt-cinq et le sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Laurence GUILLOUX, Maire.

#### **■ Compte-rendu du précédent Conseil**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 janvier 2025 à l'unanimité.

#### **■ Vote du Compte Financier Unique**

Lionel CABATON présente le bilan de l'année 2024.

Il explique que nous sommes dans l'attente du Compte Financier Unique définitif validé par le Service de Gestion Comptable de Mâcon. Le vote du CFU est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil.

Un premier point est fait sur le budget prévisionnel 2025. Réflexion sur l'évolution des taux d'imposition, en attente des bases qui ne sont pas encore connues.

#### **■ Aménagement salle polyvalente : Point sur les travaux**

Les travaux de démolition ont débuté le 10 février 2025.

Une possibilité de modification des plans de charpente a été émise : à faire valider par le bureau de contrôle. Les incidences financières ne sont pas encore chiffrées.

Un devis a été demandé à l'entreprise Lassot, attributaire du lot n° 01 « Démolition – Gros Œuvre » pour le remplacement des pavés par du béton désactivé dans la cour.

**\* - Délibération n° DELIB\_2025\_04**  
**Aménagement Salle Polyvalente**  
**Avenant n° 01 – Lot n° 07 « Carrelage – Faïence »**

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'installer une chape anhydrite excelio au sol sous le carrelage. Ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché initial (remplacement de la chape en ciment chiffrée dans le devis initial).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'installer une chape anhydrite excelio au sol sous le carrelage.  
ACCEPTE le devis de l'entreprise AMVR POUPON CARRELAGE pour le lot n° 07 : Carrelage-Faïence pour la somme de 1 135,60 € HT supplémentaires,  
AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires.

■ **Point sur la MAM**

Une personne des services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) est désignée pour effectuer un accompagnement aux porteurs de projets. Une visite des locaux est prévue afin de valider le côté technique le 21 mars.

■ **Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

**\* - Délibération n° DELIB\_2025\_07**  
**Engagement dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget 2025 dans la limite du quart (1/4) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :  
Chapitre 20 : Immobilisation Incorporelles  
Compte 203 – Frais d'études pour **10 000 €**.

DEMANDE le retrait de la délibération n° DELIB\_2025\_03 du 17 janvier 2025.

■ **Tarif de location du studio n° 1**

**\* - Délibération n° DELIB\_2025\_06**  
**Tarif Location Logement - Studio n° 1 – Route de Dompierre**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant du loyer mensuel du studio n° 1 sis 161 route de Dompierre à cent quatre-vingtquinze euros (195 €) plus quinze euros dix-sept euros (15,17 €) de charges mensuelles d'entretien des parties communes.

DIT que le dépôt de garantie s'élève à cent quatre-vingtquinze euros (195 €), soit un mois de loyer.

RAPPELLE que le loyer sera révisé au 1er janvier de chaque année selon l'indice de référence des loyers.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

■ AFFAIRES DIVERSES

**\* - Délibération n° DELIB\_2025\_05**

**Rénovation du studio n°1**

Vu la délibération n° 2024\_32 du 25 octobre 2024 acceptant le devis de l'entreprise DA COSTA pour des travaux d'Aménagement plomberie-sanitaire dans le studio n° 1 situé route de Dompierre,

Vu la modification des matériaux nécessaires à cet aménagement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la société DA COSTA Kévin de Vérosvres pour la fourniture et la pose de la partie « Plomberie-Sanitaire » : lavabo, douche, wc, chauffe-eau, cuisinette pour un montant de 4 166,42 € HT,

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024832 du 25 octobre 2024 du même objet.

**\* Voirie**

Suite à des travaux de débardage, le chemin mitoyen entre Vérosvres et Trivy situé entre les Brosses et le Col des Vaux a été dégradé. La société responsable s'engage à le remettre en état dès que les travaux seront terminés. Des travaux sont à prévoir pour la remise en état du chemin qui relie Drompvent à Montmelard.

**\* - Délibération n° DELIB\_2025\_08**

**Travaux Electricité Studio n°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de l'entreprise BASSET-PARIZOT de Paray-le-Monial concernant la mise à la terre du studio n° 1 situé 161 route de Dompierre pour un montant de 312,27 € HT, soit 374,72 € TTC.

**\* Défaut d'assainissement aux Ducs**

La famille THEVENET/THOMAS ayant déménagé, il n'existe plus de nuisances sanitaires. Une clause sera mise par le SPANC dans le cas d'une future vente afin que l'assainissement soit mis aux normes.

**\* - Délibération n° DELIB\_2025\_09**

**Achat Remorque**

Le Maire expose les différents devis reçus pour l'acquisition d'une remorque avec capacité de charge 750 kg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de l'entreprise VERNAY de St Symphorien-des-Bois pour l'acquisition d'une remorque double essieux, comprenant les réhaussements grillagées, d'une capacité de 750 kg avec carte grise pour un montant de 1 771,83 € HT.

**\* Personnel**

Suite à l'arrêt maladie de Raphaël DEBOISSY, Christine FILIPPINI fait la surveillance des enfants durant le temps méridien. Le ménage des bâtiments communaux a été externalisé à la société GELIN de MATOUR.

**\* Fleurissement**

La commune a reçu le 6<sup>ème</sup> prix au concours des villes et villages fleuris de Saône-et-Loire 2024. Le Maire remercie Denise TABOULOT et les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année.

Des arbres et arbustes ont été plantés dans le Bourg.

**\* Comptes-rendus réunions communautaires**

VOIRIE : le contrat avec la société THIVENT a été renouvelé pour 5 ans. Le montant alloué à la commune est stable : 48 000 € HT pour 2025.

SIRTOM : Jacques CHORIER a été élu vice-président en remplacement de Eric MARTIN. Le bilan 2024 et le budget 2025 ont été préparés.

LOCAUX : les travaux d'aménagement des bureaux sur la zone d'activités de Dompierre vont commencer.

PLUi : Toutes les communes doivent donner les modifications souhaitées pour avril 2025. Vérosvres va renouveler ses demandes qui n'ont toujours pas été prises en compte.

\* Les conteneurs de verre et de papiers situés derrière le cimetière ont été vandalisés par des tags. La gendarmerie a été prévenue.

\* La commission des Impôts Directs Locaux (CCID) se réunira le 28 mars 2025.

\* Le prochain conseil d'école est prévu le 25 mars 2025.

\* La prochaine réunion est fixée le 28 mars 2025.

La séance est levée à 23h50.

Le Maire,  
Laurence GUILLOUX

La secrétaire de séance,  
Céline KUBIACZYK